
PAVESTONE

PROJECTS

PRÉVENTION DES RISQUES PROFESSIONNELS

Pour réduire de façon significative les accidents du travail et les maladies professionnelles, PAVESTONE considère qu'il est nécessaire de définir et d'exprimer clairement une politique de prévention. Cela facilite la mise en place de pratiques et de conditions de sécurité, permet aux cadres intermédiaires d'appliquer des mesures concrètes et aux travailleurs de respecter les réglementations en matière de sécurité.

PAVESTONE a conscience de l'obligation de garantir la sécurité et la santé des travailleurs à sa charge et l'assume, dans la conviction qu'il s'agit également de la voie à suivre pour améliorer la productivité de l'entreprise.

La prévention des risques professionnels doit s'intégrer dans l'ensemble de ses activités et de ses décisions, qu'il s'agisse des processus techniques, dans l'organisation du travail et des conditions où celui-ci est réalisé, ou de l'ordre hiérarchique de l'entreprise, considéré à tous les niveaux. Par conséquent, tous les responsables hiérarchiques sont chargés de la sécurité du personnel et doivent connaître et faire respecter la totalité des règles de prévention qui s'appliquent au travail à réaliser.

PAVESTONE

PROJECTS

Cette politique est à appliquer conformément aux principes suivants d'action préventive:

- › La première action préventive consiste d'une part à éviter ou à contrôler les risques, et d'autre part à les combattre dès l'origine.
- › Le travail doit toujours être adapté à la personne.
- › Il faut toujours prendre en compte l'état d'évolution de la technique disponible.
- › Il faut remplacer ce qui est dangereux par ce qui n'est pas dangereux ou par ce qui est peu dangereux.
- › La protection individuelle arrive toujours en dernier, la priorité étant toujours donnée aux mesures de protection collectives techniquement et raisonnablement possibles.
- › Les travailleurs doivent toujours être convenablement informés et formés sur les règles et les mesures de prévention en vigueur dans leur activité.

La formation et l'information des travailleurs, tout comme leur participation à la mise en place de cette politique, constituent des éléments essentiels pour en garantir le succès. C'est la raison pour laquelle les travailleurs seront convenablement formés et informés à propos des normes et les mesures de prévention liées à leur activité. Ils participeront également aux questions qui affectent la sécurité et la protection de la santé.

